

HIGHWAYS ACT

Pursuant to the provisions of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1. Kluane Wagon Road near the settlement of Champagne adjacent to Lot 23, Group 803 and as shown "cross-hatched" on "Schedule A" attached hereto is closed.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 19th day of July, A.D., 1981.

Commissioner of the Yukon

LOI SUR LA VOIRIE

En application des dispositions de la *Loi sur la voirie*, il plaît au Commissaire en conseil exécutif de décréter ce qui suit :

1. Près de la localité de Champagne, le chemin de desserte Kluane, adjacent au lot 23 du groupe 803 et représenté à l'annexe A ci-jointe par une zone hachurée, est par les présentes fermé.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, le 19 juillet 1981.

Commissaire du Yukon

SCHEDULE A

ANNEXE A

